

Le vingt-huit juin deux mille dix-huit, le conseil municipal de CHELIEU s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Max GAUTHIER, Maire.

Membres Présents : Mesdames et Messieurs Max GAUTHIER, Véronique GANDIT, Bernard GONIN, Gilles LEHMANN, Gilles REBRION, Christiane FUZIER, Martine BARRAL, Fabienne MANON, Murielle LANFREY, Jean-Luc GUILLAUD,

Membres absents, excusés : Patrice DUBOSC donne pouvoir à Murielle LANFREY, Etienne GUILLAUD-ROLLIN, Patrick SERVOZ, Delphine TEILLON-ROJON.

Secrétaire de séance : Madame Véronique GANDIT

Approbation du Compte-rendu de la dernière séance

I. **Prix repas cantine**

Monsieur le Maire fait part que le traiteur Guillaud augmente le coût du repas de 0.05 €. Compte tenu du changement de contrat survenu en cours d'année pour limiter les restes, le conseil ne souhaite pas changer le tarif.

2. **Participation RASED (Délibération N° 2018-06-01)**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération N° 18-051 en date du 05.06.2018 de la commune de LA TOUR DU PIN concernant un projet de convention pour la participation annuelle pour les frais de fonctionnement du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) au prorata des élèves concernés. Le RASED sollicite pour l'année scolaire 2017-2018 une participation de 2.05 € par élève soit pour l'année 2017-2018 une participation de 133.25 € pour un effectif de 65 élèves.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

- ACCEPTE de participer à ces frais de fonctionnement à hauteur de 133.25 € pour l'année scolaire 2017-2018.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire

3. **Participation ULIS**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération N° 18-048 en date du 05.06.2018 de la commune de LA TOUR DU PIN concernant un projet de convention pour la participation annuelle pour les frais de fonctionnement de l'ULIS au prorata des élèves concernés. L'ULIS sollicite pour l'année scolaire 2017-2018 une participation de 1 076.08 € par élève soit pour l'année 2017-2018 une participation de 1 076.08 € pour un effectif de 1 élève.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

- ACCEPTE de participer à ces frais de fonctionnement à hauteur de 1 076.08 € pour l'année scolaire 2017-2018.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire

4. **Panneaux électroniques**

Les membres du conseil valident l'achat de deux panneaux électroniques de 2.12 m² à 8 150 €HT/unité + la pose.

5. **Intempéries**

Il est fait part des dégâts d'orage survenus le 6 juin 2018 sur les routes : Montée de Patan, Chemin de Gabelle, Montée de Gras..

Une rencontre va avoir lieu avec le RTM afin d'établir des fiches incident. Un chiffrage des réparations a été demandé. Le conseil autorise Monsieur le Maire à demander des subventions à ce titre.

6. Mise à disposition des salles

Suite à des travaux à la salle des fêtes de Blandin, certaines associations demandent à occuper la Maison Pour Tous pendant la durée des travaux.

Yoga le mardi soir : Le conseil est d'accord pour le prêt de la salle à titre gracieux.

Les petites sauterelles le vendredi matin (2h) : Le conseil est d'accord pour le prêt de la salle moyennant une participation de 5€/heure (association à but lucratif)

En outre les Vals du Dauphiné sollicitent la commune pour utiliser la nouvelle salle du conseil pour une permanence du RAM (Réseau d'Assistants Maternels). Accord

Le conseil autorise le Maire à signer toute convention de mise à disposition des salles avec les partenaires concernés.

7- Travaux

Le mur de l'église a été réparé.

La vitre de la MPT a été changée sans facturation.

En attente du rapport de l'expert dans le cadre des pierres de parement qui tombent à la MPT.

Un devis a été reçu pour les travaux sur le sous-bassement extérieur de l'école : 5 332 € de la société PERFECT de St André Le Gaz. Les travaux devraient avoir lieu pendant les vacances scolaires.

Elagage : des remarques ont été faites concernant l'élagage mal effectué. Un courrier sera adressé à l'entreprise titulaire du marché ainsi qu'à l'entreprise qui a réalisé les travaux.

8- Divers

Le syndicat des eaux de Le Passage va disparaître pour intégrer la régie des Vals du Dauphiné..

Prochain Conseil Municipal jeudi 13 Septembre 2018 à 20h30